



## **PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 24 AVRIL 2025 – 20H30**

Le 24 avril 2025 à 20h30, le conseil municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M Michel BONNIER, Maire.

13 Membres présents : M BONNIER Michel - M VOUTE Jean-Claude – Mme THIZY Florence- M BLANCHARD Jean Yves – M GIRAUD Jean Baptiste- M LHOMME Laurent- M BONNARD Yves – M THOLLET Roland- Mme Estelle GEFARD -Mme BOUCHUT Sabrina - M RIVOIRE Frédéric – Mme MALLE Stéphanie- Mme Evelyne MONTEILLER  
Membres excusés : Mme Sabrina PETIT (pouvoir à Mme Sabrina BOUCHUT) et Mme RIOU Solen

Quorum : 8

Secrétaire de séance : M Frédéric RIVOIRE

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la séance du jeudi 20 mars 2025

Délibération : convention avec la CCMDL pour le fonds de concours et la mise à disposition des colonnes enterrées et semi-enterrées

Délibération : Garantie des emprunts souscrits par Deux Fleuves Rhône Habitat pour l'opération « le bourg les Jardins de la Côte 69610 Aveize »

Questions diverses

Compte rendu des réunions et commissions diverses

*Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 20 mars 2025.*

*M le Maire informe des autorisations d'urbanisme et des décisions prises dans le cadre de la délégation du conseil municipal qu'il a signées depuis la dernière séance :*

Geolis 7 avenue de la coise 42330 St Galmier	Devis pour division et bornage dans le cadre d'une acquisition par la commune pour la création d'un cheminement doux	1310.00€HT
---	--	------------

*M le Maire remercie Mme Estelle GEFARD pour l'avoir remplacé à la réunion du conseil communautaire. Mme Estelle GEFARD fait part que la réunion était très enrichissante, chaque Vice-Président présente sa thématique et M le Président laisse un temps d'échanges entre élus.*

### **Délibération n°2025-04-01 : conventions avec la CCMDL pour le fonds de concours et la mise à disposition des colonnes enterrées et semi-enterrées**

Monsieur le Maire fait part que la CCMDL a ainsi pris la décision d'implanter des colonnes aériennes sur l'ensemble de son périmètre.

Toutefois, au titre de leur clause générale de compétences (L2121-29 du CGCT), il a été laissé aux communes qui le souhaitent la possibilité d'opter, en lieu et place de colonnes aériennes, pour des colonnes enterrées et semi-enterrées au regard d'un intérêt public local spécifique tel que l'esthétisme du centre-bourg par exemple.

Dans ce cas, vu le surcoût induit, les communes feront l'acquisition des colonnes de ce type et la CCMDL participera uniquement à hauteur du prix d'une colonne aérienne. Ceci par un

fonds de concours, dans le cadre de l'article L 5214-16 V du code général des collectivités territoriales.

Il présente le projet de convention de fonds de concours qui précise les principes suivants :

- la participation de la CCMDL est un montant forfaitaire et fixe de 1800 € par colonnes enterrées et semi-enterrées
- le versement du fonds de concours interviendra en année n+1 de la date de signature du bon de commande et sur présentation de la facture acquittée
- la convention est valable jusqu'au 30 juin 2027.

De plus, le projet de convention pour la mise à disposition des colonnes enterrées et semi-enterrées, détermine les engagements respectifs des communes et de la CCMDL concernant l'exploitation, l'entretien, la maintenance, la réparation et le renouvellement de ces colonnes. Monsieur le Maire propose d'approuver ces projets de conventions permettant à la commune le déploiement des colonnes enterrées et semi-enterrées. Il invite le conseil municipal à délibérer.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, approuve la convention de fonds de concours et celle de mise à disposition liant la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais et la commune pour le déploiement des colonnes enterrées et semi-enterrées sur la commune, autorise M le Maire à les signer, ainsi que d'éventuels avenants.

Suite à l'installation des colonnes aériennes sur le territoire de la commune suite à l'arrêt de la collecte en porte à porte et en bacs le 24 avril 2025, le conseil municipal débat sur la possibilité d'y apporter quelques modifications : peut être prévoir des points d'apport volontaire à la Croix Trouilloux, voir pour un éventuel déplacement à l'Argentière. M Jean Baptiste Giraud prendra contact avec le service concerné de la CCMDL. Il fait part que dans les quartiers et au centre du village, il espère que la solidarité entre voisins, famille pour les personnes âgées sera présente. Les membres du conseil municipal se laissent un temps pour tester avec les colonnes aériennes avant de prévoir une installation de colonnes semi-enterrées.

#### **Délibération n°2025-04-02 : garantie des emprunts souscrits par Deux Fleuves Rhône Habitat pour l'opération « le bourg les jardins de la côte 69610 Aveize »**

Monsieur le Maire rappelle la construction par la société AT Synergies sur la Commune d'un programme immobilier « Les Jardins de la Côte » comprenant un immeuble avec 11 logements, 2 maisons individuelles et une maison d'assistants maternels.

Il explique que Deux Fleuves Rhône Habitat s'apprête à signer un acte de Vente en Etat Futur d'Achèvement (VEFA) avec la société AT SYNERGIES pour l'acquisition de 6 logements locatifs.

Il informe que Deux Fleuves Rhône Habitat a pour projet de produire 6 logements sur notre commune dans le cadre de cette opération « le bourg - les Côtes Les Jardins de la Côte 69610 Aveize », décomposés ainsi : 1 PLAI- 4 PLUS- 1 PLS- 0 PSLA.

Conformément à la réglementation, Deux Fleuves Rhône Habitat (DFRH) doit, pour financer cette opération, souscrire des prêts aidés (PLAI, PLUS, PLS, PSLA) pour un montant prévisionnel global de 790 687€.

Ces prêts souscrits par DFRH doivent être intégralement garantis par une ou plusieurs collectivités locales. En contrepartie, les collectivités garantes peuvent recevoir des réservations de logements, dans la limite de 20% des logements de l'opération.

Monsieur le Maire précise qu'il convient d'apporter la garantie de notre commune à l'opération de Deux Fleuves Rhône Habitat afin de permettre sa réalisation.

Sur proposition de Monsieur le maire, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, décide de retenir le principe de se porter garant à hauteur de 50% des prêts souscrits par Deux Fleuves Rhône Habitat dont le montant prévisionnel global est de 790 687€, dans le cadre de l'opération « le bourg - les Côtes Les Jardins de la Côte 69610 Aveize », décide de retenir le principe de demander le bénéfice de la réservation de 50% x 20% des logements produits, et prends acte qu'une délibération annexant les contrats de financement définitifs concernant l'opération leur sera proposée prochainement.

### Questions diverses

- M le Maire informe que la médiathèque propose un temps convivial entre les élus et les bénévoles de la médiathèque, celui-ci est prévu lors de la séance du conseil municipal du 19 juin à 19h30. Lors de ce temps, le rapport d'activité sera présenté.
- Il fait part de la lettre de remerciements de M le Président de la CCMDL pour la 3<sup>ème</sup> édition de la Matinée de l'Enfance qui s'est déroulée sur Aveize le 05 avril 2025. De plus, le soutien et l'aide apportée par Jean Baptiste Giraud ont été très appréciés et ont facilité le déroulement de cette matinée.
- Il informe que les travaux d'assainissement pour la rue de la Croix Michel démarreront autour du 12 mai. La CCMDL a obtenu l'accord des propriétaires concernés. M Laurent Lhomme précise que le SIEMLY a confirmé qu'il n'y aura pas de travaux d'eau potable dans cette rue. M Yves Bonnard explique que des travaux pour le réseau eaux pluviales sont nécessaires.
- Il fait part de l'avancement de la construction de l'immeuble « les jardins de la Côte »
- M Jean Claude Voute informe qu'il a relancé l'entreprise Terideal pour constater les désordres quant aux joints et aux pierres qui se délitent car un rapport d'expertise devrait être transmis à la mairie.
- Prochaine commission urbanisme : le mardi 6 mai à 9h00.

### Compte rendu des réunions et commissions diverses

*Intervention de Laurent Lhomme* : il donne un compte rendu de la réunion du SIEMLY : prix de l'eau 4€04 le m<sup>3</sup>, intelligence artificielle sera utilisée pour prévoir et corriger les fuites, en 5 ans 125 kms de canalisations renouvelées, télérelève a permis d'économiser 100m<sup>3</sup> d'eau par jour, 70% du réseau équipé en télérelève, projet de rattacher la commune de Grammond au SIEMLY.

M Roland Thollet demande si des aides communales existent pour les foyers qui souhaitent se raccorder au réseau d'eau potable. M le Maire indique qu'il n'y a pas d'aide et que les intéressés doivent s'adresser directement au SIEMLY.

*Intervention d'Evelyne Monteiller* : elle informe des animations qui ont eu lieu à la médiathèque d'Aveize en mars / avril sur le thème de la laine. Fort succès. Le 12 avril inauguration de la Bibliothèque de St Laurent de Chamousset. Le 16 mai à la médiathèque d'Aveize présence d'une compagnie de théâtre.

*Intervention de Yves Bonnard* : Il fait part de la réunion concernant les travaux d'assainissement de la rue de la croix Michel et des contrôles effectués suite au dépôt des DAACT pour les autorisations d'urbanisme.

*Intervention de Jean Yves Blanchard* : il a assisté à la rencontre pour le bornage en vue de l'achat d'une petite parcelle de terrain pour le cheminement piéton pour la rue de la croix michel. Le service voirie de la CCMDL va chiffrer pour changer les glissières vers la rue de la colline. Les travaux voirie de la CCMDL ont été confirmés. Il fait part de la numérotation des logements, des deux villas et de la MAM sur le projet les Jardins de la Côte. Concernant les

travaux, ils avancent, l'élévation du sous-sol est terminée, le terrassement des villas a été réalisé.

M Jean Baptiste Giraud informe qu'il a relancé des propriétaires pour couper les arbres du Bois Rizoud.

*Intervention de Sabrina Bouchut* : elle a participé aux après-midis bricolage de la commission fleurissement pour décorer la Grande rue. Elle fait part d'une balade accompagnée en vélos électriques le 21 mai.

*Intervention de Stéphanie Malle* : elle donne un compte rendu de l'assemblée générale du centre socio culturel Archipel qui a eu lieu sur Aveize le 14 avril. Elle a participé aux après-midis bricolage. Un devis a été demandé pour le projet de poser trois colombes au monument aux morts et pour habiller des tuyaux vers le lavoir. Le but de la commission est d'embellir cet espace du Pré de la Grand font et de le mettre en valeur. M le Maire informe que dans un premier temps il valide le devis pour les trois colombes.

*Intervention d'Estelle Geffard* : elle apporte des éléments concernant les après-midis bricolages. Deux nouvelles dates à définir pour finaliser et pour installer les décorations. La médiathèque lui a demandé d'agrémenter le hall sur le thème des animaux. Pour les massifs, les agents ont bien avancé. Le projet de customiser le transformateur Orange à l'entrée du village en dessous du cimetière avance, une rencontre a eu lieu avec Tony Teyssier. La commission est en attente des croquis et du devis. Avec Orange, il y aura une convention mais pas d'aide financière.

*Intervention de Jean Claude Voute* : il fait part du devis de la SARL Forissier Villard pour habiller les bandeaux de rive du lavoir et sécuriser une poutre d'un montant de 1633.80€. Devis validé.

*Intervention de Roland Thollet* : il informe que les six pièges pour les frelons asiatiques ont été installés. D'autres devraient arriver prochainement.

*Intervention de Florence Thizy* : elle fait part des diverses informations mises en ligne sur le site internet et panneau Pocket. Elle a représenté M le Maire à une rencontre des Maires du Rhône. Elle a élaboré une affiche pour habiller le pupitre, cette dernière sera transmise aux conseillers municipaux pour recueillir leur avis.

*Intervention de Frédéric Rivoire* : il a participé aux après-midis bricolage.

*Intervention de Jean Baptiste Giraud* : il a participé à l'assemblée générale des 4 cantons : présentation du rapport d'activité, du bilan financier, des projets 2025. Ils ont abordé le comice qui aura lieu le 5 et 6 juillet à Pomeys, ils recherchent des bénévoles. Cotisation des communes au groupement des 4 cantons passera à 0.50€ par habitant.

Monsieur le Maire fait part de la fin du mandat qui approche, il propose d'organiser une journée conviviale, chaque membre du conseil municipal peut transmettre des idées pour cette journée. Il recevra aussi personnellement chaque conseiller en vue des prochaines élections municipales en 2026.

Séance levée à : 22 : 53

Procès-verbal approuvé par les membres présents lors de la séance du 22 Mai 2025.

Le Maire,  
Michel BONNIER

Affiché et Publié le



Le secrétaire de séance,  
Frédéric RIVOIRE